



INFOS DU MOIS

MARS 2020

### **ÉLECTIONS MUNICIPALES :**

Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 de 8h à 18h en salle du Conseil, place de la mairie, et si nécessaire le dimanche 22 mars 2020. **Les cartes électorales seront distribuées prochainement uniquement aux nouveaux inscrits, pour les autres vous devez utiliser la carte reçue pour les élections européennes.**

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour de l'élection de se faire représenter par un électeur inscrit dans la même commune que lui. La démarche se fait au commissariat de police, à la gendarmerie (quartier Bayard) ou au tribunal du lieu de résidence ou du lieu de travail. Renseignements et formulaire sur <https://www.interieur.gouv.fr/fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration>.

### **CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES – TRÉSORERIE :**

Depuis le 01 février, la Trésorerie est ouverte uniquement les matins de 8h 30 à 12h et le mercredi après-midi de 13h30 à 16h.

### **MESSAGES « ALERTE » :**

Pour être averti des diverses alertes communales (coupure eau, crue...) merci de communiquer vos numéros de portables en Mairie (vos numéros ne seront en aucun cas transmis à des tiers).

### **DE LA FERME À L'ASSIETTE : Vente directe à Charny**

Pour vos légumes de saison (pomme de terre, carottes, endives, choux, oignons, poireaux etc...), vos oeufs frais, colis de viande sur commande (volailles, boeufs, veaux), **pensez à la Ferme de la Magdeleine de Charny (route de Thierville) - route d'accès à Soleval - ouverture : vendredi 17h30 - 19h30 - samedi 9h00 - 12h30.** Tél. 06 71 99 99 87. Mail : ferme.magdeleine@gmail.com.

### **NUISANCES :**

En ce qui concerne le bruit en application de la loi Bruit n° 92-1444 du 31 décembre 1992, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, etc. ne peuvent être effectués que :

Tous les jours de la semaine de 08h30 à 12h et de 14h à 19h

Le samedi de 9h à 12h et 15h à 19h Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit par un individu ou une chose ou animal. Même avant 22 heures, tout bruit gênant peut-être sanctionné, **les abris bus ne sont pas des aires de jeux, ni discothèque.** L'auteur des agressions sonores peut être puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende (article 222-16 du Code pénal). Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour tapage nocturne existe même s'il n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps. Il y a tapage nocturne lorsque : l'auteur du tapage a conscience du trouble qu'il engendre, et qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage. En journée, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps.

En ce qui concerne les feux des jardins : du 1er mai au 31 octobre en Meuse, tout feu est interdit à une distance inférieure de 100m des routes, 20m des chemins, 200 m des habitations, 200m des bois et des forêts et 400m pour les résineux.

### **CHANGEMENT D'HEURE :**

Le passage à l'heure d'été se fera aux dates suivantes : dans la nuit du samedi 28 mars au dimanche 29 mars 2020 La montre est avancée d'une heure : à 2 heures du matin, il est 3 heures.

### **CORONAVIRUS - INFOS PRÉFECTURE : Actualités et conduite à tenir**

Les sites du Ministère de la Santé et de Santé Publique France vous tiennent informés et mettent à jour régulièrement les informations vous permettant de suivre l'évolution de la situation.

**N° VERT : 0 800 130 000 - [www.grand-est.ars.sante.fr](http://www.grand-est.ars.sante.fr). Si symptômes, ne pas se déplacer, appeler le 15.**

### **MESSE : MARS**

Samedi 07 - 18h00 - Vacherauville

Dimanche 08 - 10h30 - St Sauveur

Samedi 14 - 17h00 - Cathédrale

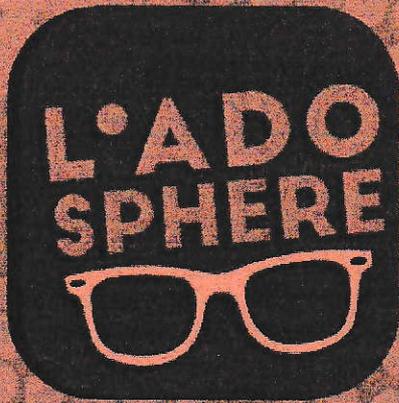
Dimanche 15 - 10h30 - Thierville

Samedi 21 - 18h00 - Houdainville

Dimanche 22 - 10h30 - St-Sauveur

Samedi 28 - 18h00 - St Sauveur

Dimanche 29 - 10h30 - Glorieux



**du 20 au 24 Avril 2020**

**à l'Espace des Cordeliers**

*(Face au Château Couten)*



**de 12 à 17 ans**



Navette  
au départ de Verdun

inscriptions

**au pôle jeunesse**

1 rue Louis Couten - 55100 Verdun

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h  
et le Mercredi de 9h à 11h

Renseignements / 06 29 36 37 18



**GRANDVERDUN**  
Agglomération